

## COMMUNIQUER DE FAÇON PROFESSIONNELLE A L'ECRIT

RECHERCHER ET COMMUNIQUER DES INFORMATIONS DE FAÇON EFFICACE A L'AIDE D'OUTILS COLLABORATIFS

## ELO RIA

POUR AFFICHAGE DANS LES LOCAUX

## CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Afin d'éviter les accidents, les consignes ci-dessous doivent être appliquées strictement par les personnes autorisées à pénétrer dans les ateliers :

- IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER OU DE PÉNÉTRER DANS LES LOCAUX AVEC UNE FLAMME
- IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE PÉNÉTRER DANS LES ATELIERS SANS CHAUSSURES DE SÉCURITÉ, GANTS DE SÉCURITÉ, CASQUE DE SÉCURITÉ ET ÉQUIPEMENT ANTIBRUIT
- IL EST DEMANDÉ DE RESPECTER LA CIRCULATION DES ENGINS DE TRANSPORT
- IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE TRANSPORTER DES PERSONNES SUR LES PALETTES DE LEVAGE DES ENGINS DE TRANSPORT.

Le non respect de ces consignes pourra entraîner des sanctions disciplinaires.

Toulouse, le 22 novembre N

Jean ROMAN Directeur

	Formation	Module	Séquence	Séance	Mise à jour le	Page
SI	SA/SC	2-	02	01	Février 2014	2/2